

Le Sahara occidental

Points d'histoire et enjeux

par Annick Miske-Talbot

Les peuples ont plusieurs perceptions de leur histoire. Il y a une histoire intime relatant les rapports sociaux intra-communautaires, il y a à côté la grande histoire connue à l'extérieur, car elle rapporte les contacts et même le plus souvent les chocs avec de proches ou de très lointains voisins.

Le regard sur le passé qui va être évoqué ici concerne les rapports avec l'extérieur, puisqu'ils continuent à entraver la vie du peuple sahraoui.

L'exploit le plus connu est l'épopée almoravide avec ces moines-soldats partis de Mauritanie et du Sahara occidental qui, au 11^e siècle, ont effectivement exercé une domination sur une grande partie du Maghreb (fondant au passage Marrakech) et sur une partie de l'Espagne.

Venus d'un univers aux conditions d'existence sévères, ces conquérants sahariens ont assez vite coupé leurs liens avec leur pays d'origine, ce qui explique sans doute que la dynastie almoravide de Youssef Ben Tachfin ait perdu relativement vite le pouvoir au profit de nouveaux conquérants, les Almohades.

Si dans le droit international moderne, des précédents historiques étaient susceptibles de justifier une revendication d'un peuple sur un autre, c'est le peuple sahraoui qui pourrait le faire à l'encontre du Maroc, mais non le contraire.

Neuf siècles plus tard, un grand cheikh réputé, Cheikh Malainîn, installé à Smara (région Nord du Sahara occidental) entreprit, dans les années 1900, de se lancer à la conquête d'un Maroc au pouvoir déliquéscent, où était en train de s'effectuer une prise de contrôle par la France sous la forme d'un protectorat. Un des fils du Cheikh Malainîn, Cheikh Ahmed Al Haïba (surnommé par les militaires et les politiques français le « *sultan bleu* », s'imposa dans tout le Sud du Maroc et, sans l'intervention de l'armée française, aurait conquis tout le royaume rééditant l'épopée almoravide. Le sultan bleu a été stoppé par l'armée française dans sa marche sur Fès le 23 juin 1910.

À la suite de ce revers, les descendants de Cheikh Malainîn se scindèrent en deux parties, l'une retrouvant son berceau saharien et l'autre devenant marocaine.

Si dans le droit international moderne, des précédents historiques étaient susceptibles de justifier une revendication d'un peuple sur un autre, c'est le

peuple sahraoui qui pourrait le faire à l'encontre du Maroc, mais non le contraire.

Or, la seule revendication du peuple sahraoui et de son représentant reconnu par les Nations unies, le Front Polisario, est d'être maître de son destin sur son territoire.

Il n'empêche que les faits qui viennent d'être mentionnés pèsent lourds sur les appétits actuels du Maroc qui voulant, soit inconsciemment se venger, soit oublier en les sublimant, des temps historiques peu favorables à ses thèses, a tenté et tente encore d'imposer au monde l'idée que le Sahara occidental est une partie du Maroc.

Cette histoire pèse lourd aussi sur l'attitude de la France officielle qui, d'une part, semble encore se sentir des devoirs à l'égard du Maroc dans le prolongement du protectorat qu'elle y exerçait naguère, et d'autre part, continue à avoir une attitude de quasi hostilité à l'égard du peuple sahraoui qui a affronté – à maintes reprises – son armée lorsque celle-ci faisait la conquête de la Mauritanie et du Maroc.

Tout se passe comme s'il y avait une vieille rancœur militaire – et politique – qui se perpétue à l'égard de ces guerriers résistants à la pénétration coloniale en Mauritanie, dont les bases étaient dans l'actuel Sahara occidental. Les derniers affrontements ont pourtant eu lieu en 1936 et il devrait y avoir prescription !

À cette époque, le Sahara occidental était officiellement une colonie espagnole et on peut s'étonner du rôle joué sur ce territoire par l'armée française qui y fit de nombreuses incursions, allant même jusqu'à détruire la célèbre bibliothèque de Cheikh Malainîn et ses 5 000 manuscrits.

En effet, au moment où dans toute l'Europe s'aiguisaient les appétits coloniaux, l'Espagne, sous l'impulsion de la « *Société espagnole des Africanistes* » a proclamé le 26 décembre 1888 le protectorat sur la côte d'Afrique du Cap blanc ou Cap Bojador. La conférence de Berlin sur le partage de l'Afrique entre les puissances européennes n'a fait qu'entériner cette décision. Après de nombreuses tentatives militaires, l'Espagne ne parvint qu'à occuper une petite bande de terrain, alors que la France y faisait de nombreuses incursions à la poursuite de la résistance armée, s'opposant à l'occupation de la Mauritanie.

De nombreux articles et livres espagnols de ce temps de conquête coloniale laissent éclater le dépit et l'honneur blessé espagnol dans ce qu'ils dénoncent comme « *l'abandon du Sahara* » par leur gouvernement.

Les colonisateurs français sur le terrain, à qui il

apparaissait souhaitable que tout l'ensemble maure soit placé sous la même bannière coloniale, ont plusieurs fois menacé de s'approprier le territoire du Sahara occidental si l'Espagne n'était pas en mesure de le contrôler. C'est finalement grâce à la coopération militaire franco-espagnole, entre 1934 et 1936, que les Espagnols parvinrent à s'installer à l'intérieur du pays.

Le 21 août 1974, à la fois en raison des pressions internationales mais surtout parce qu'elle n'arrivait plus à contenir les actions du Front Polisario, l'Espagne annonça son projet d'organiser un référendum au début de 1975.

Lors de troubles intervenus au Sahara occidental en 1957 - 1958, l'armée française engagea une nouvelle fois, des forces importantes au côté de l'Espagne pour aider cette dernière à rétablir l'ordre colonial. C'est la célèbre opération écouvillon qui, comme son nom l'indique, entreprit, au prix de nombreuses victimes « *collatérales* » et d'un grand nombre de réfugiés, de nettoyer le Sahara espagnol.

1910 - 1913, 1934 - 1936, 1957 - 1958 représentent des temps forts d'un engagement de l'armée française à l'encontre du peuple sahraoui, dans des zones ne relevant pas directement de l'exercice du pouvoir colonial qu'elle s'était octroyée.

La guerre d'Algérie avait éclaté... et dans toute l'Afrique, les peuples accédaient à l'indépendance ou luttèrent pour l'obtenir. C'est dans ce contexte qu'a été votée le 14 décembre 1960, la résolution 1514 des Nations unies concernant l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Le lendemain, l'Assemblée Générale des Nations unies a adopté une résolution 1541 sur les territoires non autonomes. Le Sahara occidental a été inscrit par les Nations unies sur la liste des territoires non autonomes dotés du droit à l'autodétermination.

En 1964 et 1965, les résolutions votées ont demandé à l'Espagne de procéder à la décolonisation des territoires qu'elle occupait.

En 1966, par la résolution 2229 du 20 décembre 1966, l'Assemblée Générale des Nations unies a invité l'Espagne à permettre à la population autochtone du Sahara espagnol, d'exercer son droit à l'autodétermination au moyen d'un référendum et exigé le retour immédiat des émigrés dans leur pays. Le mot autochtone n'a pas été mis au hasard dans une résolution minutieusement élaborée et négociée.

Je me permets, à ce propos, de signaler que le

rapport du Secrétaire général des Nations unies, daté du 20 juin 2001, proposant un accord cadre où colonisés et colonisateurs seraient invités, au même titre, à prendre part au référendum d'autodétermination, est en contradiction flagrante avec la première résolution des Nations unies, affirmant les droits à l'autodétermination du peuple autochtone du Sahara occidental. Avant même donc le premier congrès constitutif du Front Polisario (10 mai 1973), l'Assemblée Générale des Nations unies s'était prononcée en faveur de l'autodétermination des populations autochtones du Sahara espagnol qui devait s'exercer au moyen d'un référendum.

En un an, Le Maroc a eu le temps de préparer l'invasion du Sahara.

Quand les résolutions des Nations unies ont été adoptées, le Maroc revendiquait officieusement depuis 1956, à travers Allal Fassi (le leader du parti marocain de l'indépendance), le Sahara occidental, la Mauritanie, une partie de l'Algérie et du Mali et officiellement, par la voix de Mohamed V en 1958, un « *grand Maroc* » tout à fait mythique. Louis XIV contrôlait les agitations et les impatiences de sa cour, en occupant princes et courtisans par les activités du paraître. Hassan II invitera le Maghzen à rêver de conquêtes territoriales.

Du coup, le Maroc mettra 9 ans à reconnaître la Mauritanie, 10 ans à établir avec elle des relations diplomatiques et il provoquera en octobre 1963, une guerre des sables dans la région de Tindouf, peu après l'accession à l'indépendance de l'Algérie.

Ces revendications, cette guerre des sables pèsent également fortement dans l'histoire de la région, d'autant que les événements qui ont suivi n'ont fait que confirmer le mépris par le Maroc des droits des peuples à disposer d'eux-mêmes. L'Espagne essaiera divers subterfuges, dont une tentative d'autonomie interne, pour retarder le référendum.

Le 21 août 1974, à la fois en raison des pressions internationales mais surtout parce qu'elle n'arrivait plus à contenir les actions du Front Polisario, l'Espagne annonça son projet d'organiser un référendum au début de 1975. Hassan II fera aussitôt connaître son opposition à ce que le référendum comporte l'option de l'indépendance. Pour impressionner l'Espagne, il masse 2 000 soldats le long des frontières du Sahara. Du 1^{er} septembre au 30 novembre 1974, l'Espagne effectue le recensement de la population et dénombre 73 497 Sahraouis. Dans une mise en scène dont il avait le secret, Hassan II, prenant conscience que les Nations unies et l'Espagne étaient décidées à procéder à un référendum qui conduirait fatalement à l'indépendance, s'emploiera à gagner le temps qui lui est nécessaire pour préparer l'invasion armée du Sahara.

Pendant que l'Espagne recense la population, il sollicite l'arbitrage de la Cour Internationale de Justice de La Haye.

Conséquence immédiate, il est demandé à l'Espagne, par les Nations unies, de surseoir au référendum en attendant l'avis de la Cour Internationale de Justice. Soucieuse de s'informer à la source, le comité spécial de décolonisation mandate une mission d'enquête des Nations unies au Sahara occidental, en Algérie, en Mauritanie, au Maroc et en Espagne (qui se déroule du 8 mai au 2 juin 1975).

Avertie des conclusions de la mission avant la publication du rapport, l'Espagne continue les préparatifs du référendum et le 9 septembre 1975, une rencontre secrète entre le Ministre espagnol des Affaires étrangères et le Secrétaire général du Front Polisario pour décider des modalités pratiques d'organisation du référendum, a lieu à Alger.

La mission d'enquête des Nations unies publie son rapport le 15 octobre 1975. Elle estime que l'Assemblée Générale doit prendre les mesures nécessaires pour permettre aux populations de décider de leur avenir en toute liberté et dans une atmosphère de paix et de sécurité. Autrement dit, elle valide le plan Waldheim, du nom du Secrétaire Général de l'époque, prévoyant l'envoi de casques bleus en nombre suffisant pour assurer la sécurité des populations et la constitution d'une commission de l'ONU chargée de préparer l'organisation du scrutin.

Le lendemain, 16 octobre 1975, la Cour Internationale de Justice de La Haye publie son rapport, dont la conclusion est qu'elle n'a pas constaté l'existence de liens juridiques de nature à modifier l'application du principe d'autodétermination. En un an, le Maroc a eu le temps de préparer l'invasion du Sahara.

Dans les heures qui suivent la publication de l'avis consultatif de la Cour Internationale de Justice, Hassan II annonce la mise en route de la fameuse marche verte de 350 000 personnes (dont beaucoup de militaires) devant traverser la frontière du Sahara occidental.

En 1980, l'armée sahraouie contrôle 90 % du territoire.

L'opération brouillage a réussi, car avant que l'Assemblée Générale des Nations unies ait pu examiner le rapport de la mission d'enquête et l'avis consultatif de la Cour de La Haye, les troupes marocaines entrent au Sahara occidental où elles sont combattues par les forces du Polisario.

À Madrid où Franco agonise, on prend peur. Le gouvernement signe à la hâte un accord avec le Maroc et la Mauritanie où l'Espagne transfère des pouvoirs administratifs sur un territoire qu'elle a occupé mais sur lequel elle n'a aucun droit.

C'est l'exil, c'est la guerre pour une partie importante du peuple sahraoui. La République arabe sahraouie est proclamée le 27 février 1976.

La vie s'organise de façon remarquable dans les camps de réfugiés.

L'armée sahraouie triomphe sur le terrain et les observateurs extérieurs estiment qu'en 1980, elle était en situation de l'emporter, contrôlant déjà 90 %

À côté de la stratégie des murs, le Maroc veut faire tomber le nouveau régime mauritanien ou une tentative de coup d'état est déjouée le 16 mars 1981.

du territoire. Le front mauritanien était tombé et un accord de « *paix définitive* » avait été signé entre la Mauritanie et le Front Polisario.

Le dossier avançait du côté de l'O.U.A. où la R.A.S.D. est en mesure, dès juin 1980, de demander officiellement son admission. Le Maroc réagit bruyamment et menace de quitter l'organisation.

En septembre 1980, le comité ad hoc de l'O.U.A. sur le Sahara occidental recommande un cessez-le-feu avant la fin de l'année et un référendum organisé sous l'égide de l'O.U.A. Le Maroc s'oppose à tout.

En novembre 1980, l'Assemblée Générale des Nations unies adopte une résolution réclamant la fin de l'occupation marocaine et l'ouverture de négociations entre le Maroc et le Front Polisario.

Alors qu'il est en train de perdre sur le terrain diplomatique et militaire, Hassan II réaffirme à son peuple, lors du discours du trône de mars 1981, que « *l'affaire du Sahara est close* ». Cet optimisme s'explique car le Maroc, comme pendant la période du protectorat, a trouvé le renfort d'une assistance technique militaire de forces armées expérimentées, au sein desquelles les conseillers français jouent les premiers rôles. Pour sauver le Maroc d'une défaite annoncée, une stratégie « *des murs* » destinée à repousser le Front Polisario hors de la zone où se trouvent les villes et les ressources exploitables est inventée. Et le 2 mars 1981, le premier tronçon du mur est inauguré.

De mars 1981 à avril 1987, six murs seront construits, assurant en plein désert une ligne de défense de 2 000 kilomètres, faisant ainsi passer la superficie totale du Sahara occidental sous occupation marocaine de 10 à 65 %. Malgré la sophistication des murs équipés de systèmes électroniques de pointe, la stratégie des murs mobilise 120 000 soldats, les 2/3 de l'armée marocaine, ce qui expose le Maroc à une très grande vulnérabilité à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

À côté de la stratégie des murs, le Maroc veut faire tomber le nouveau régime mauritanien où une tentative de coup d'état est déjouée le 16 mars 1981.

La diplomatie marocaine, soumise aux pressions de ses amis occidentaux, pratique alors la douche écossaise, avançant des concessions dont elle dénature le sens aussitôt. Au sommet O.U.A. de Nairobi le 26 juin 1981, le Roi accepte la tenue d'un « *référendum contrôlé* ». Et le 2 juillet, il apporte une précision en affirmant que le référendum sera

« confirmatif » et non « d'autodétermination ». Enfin, il déclare, et c'est important aujourd'hui, que les chiffres donnés par le recensement espagnol de 1974 doivent constituer une base pour l'élaboration du corps électoral et refuse bien entendu tout retrait des troupes et de l'administration marocaines du Sahara.

Le 5 juillet 1981, le Ministre des Affaires étrangères du Mali, s'exprimant au nom du comité de mise en œuvre de l'O.U.A., riposte en indiquant que c'est au comité et à lui seul de déterminer les modalités concrètes de la mise en œuvre du référendum au Sahara occidental.

En février 1982, une délégation de la RASD siège en tant que 51^e membre de l'O.U.A. Le Maroc quitte alors la réunion.

Le 29 mars 1982, le Front Polisario inaugure sa représentation officielle à Paris, autorisée par le gouvernement français le 2 février 1982.

En avril 1983, l'Algérie facilite une rencontre entre trois hauts responsables de Rabat et trois hauts responsables du Front Polisario.

En juin 1983, la conférence des Chefs d'État de l'O.U.A. demande « aux parties en conflit, d'entreprendre des négociations directes, en vue de parvenir à un cessez-le-feu pour créer les conditions nécessaires à un référendum équitable et pacifique pour l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, sous les auspices de l'O.U.A. et des Nations unies ».

Le 12 novembre 1985, afin d'échapper aux pressions de l'O.U.A. et ne pouvant se résoudre à accepter la présence de la RASD au sein de l'organisation, le Maroc se retire avec fracas de cette instance régionale à l'égard de laquelle il profère des insultes fort éloignées du langage diplomatique. De l'O.U.A. dont la fonction est pourtant de régler les problèmes régionaux, le dossier repasse à l'O.N.U. Dans leur résolution du 2 décembre 1985, les Nations unies invitent le Président de l'O.U.A. et le Secrétaire général de l'O.N.U. à « exercer tous les efforts afin de persuader les parties de négocier les termes d'un cessez-le-feu et les modalités de l'organisation du dit référendum ».

Les termes sont clairs, le cessez-le-feu est directement lié à l'organisation du référendum. Le Secrétaire général de l'O.N.U., Javier Pérez de Cuellar consulte les parties, entame un processus de « bons offices » pour trouver une issue au conflit.

En mars 1987, la presse algérienne mentionne l'implication du Ministre marocain de l'intérieur dans une tentative d'attentat contre le Secrétaire Général du Front Polisario. La suite des événements est mieux connue car elle est toujours en cours. À la suite de nombreuses tractations, le 11 août 1988, le Secrétaire général des Nations unies présente à New York, en présence du Ministre des Affaires étrangères du Mali représentant l'O.U.A., du Ministre des Affaires étrangères du Maroc et du représentant du Front Polisario, une « proposition de règlement » qui implique un cessez-le-feu et la tenue d'un réfé-

rendum. Les parties sont invitées à donner leur accord avant le 1er décembre 1990.

Le 30 août 1988, les deux parties acceptent ces propositions de règlement. Le climat international et régional étant à la détente, le Maroc, la Tunisie, l'Algérie, la Libye et la Mauritanie signent, le 17 février 1989, l'acte constitutif de l'Union du Maghreb Arabe.

Le 29 avril 1991, le Conseil de Sécurité donne son accord à l'établissement de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un Référendum au Sahara occidental (Minurso). Tout paraît indiquer que le plan de règlement est enfin en route. Jugeant la crédibilité et la responsabilité des Nations unies engagées pour l'organisation du référendum, le Front Polisario accepte l'entrée en vigueur du cessez-le-feu le 6 septembre 1991.

**Pourquoi les Nations unies
ont-elles manqué de courage
et continuent à en manquer ?
Ailleurs, elles ont imposé
des référendums dans des conditions
qui étaient au moins aussi difficiles,
en Namibie, au Timor.**

Le 8 novembre 1991, le Secrétaire Général Javier de Cuellar refuse les recommandations de la commission d'identification du corps électoral. Les observateurs estimeront que le rapport de la commission avait été rejeté car il ne correspondait pas aux intérêts du Maroc puisqu'il préconisait de s'en tenir de façon exclusive au recensement espagnol. Soupçon que la nomination de Javier de Cuellar, en janvier 1993, comme vice-président d'une importante société marocaine viendra étayer.

Le représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour le Sahara occidental, l'Ambassadeur suisse Johannes Manz démissionne, le 1^{er} janvier 1992, pour protester contre la nouvelle « marche verte » insidieuse engagée par le Maroc qui, en transférant un grand nombre de ses ressortissants au Sahara occidental, procède à une colonisation de peuplement.

De 1992 à 1997, on s'agite mais rien de sérieux ne se passe pendant la période Boutros Boutros Ghali dont l'amitié avec les autorités du Maroc était ancienne. La nomination de Kofi Annan le 1er janvier 1997 paraît permettre de sortir de l'immobilisme. Il nomme James Baker, ancien secrétaire d'État américain, comme son envoyé spécial au Sahara le 17 mars 1997.

Dès le 16 septembre 1997, James Baker annonce qu'après trois jours de négociations à Houston (Texas), le Maroc et le Front Polisario se sont mis d'accord sur le « code de conduite » à observer lors du référendum. Les deux parties reconnaissent l'autorité de l'O.N.U. durant la période de transition devant permettre d'organiser un référendum transparent, libre et équitable.

Tout est prévu, l'identification des votants, le

cantonement des forces militaires respectives, la libération des prisonniers et des détenus politiques ainsi que le rapatriement des réfugiés. James Baker précise lors d'une conférence de presse que le chiffre de l'électorat s'élèvera environ à 80 000 électeurs. Ensuite commence le laborieux travail de l'identification des votants. Une véritable guerre des nerfs est engagée par le Maroc à l'égard de la Minurso pour brouiller et noyer les procédures d'identification puis, comme les listes ne lui paraissent pas favorables, pour empêcher leur publication. Au fur et à mesure que les obstacles apparaissent, et malgré les concessions faites par le Polisario, la date du référendum est chaque fois repoussée.

Hassan II meurt le 23 juillet 1999 et il est espéré que son fils, Mohamed VI, qui a participé aux rencontres avec le Front Polisario, sera plus compréhensif, plus ouvert à la démocratie. Il fait illusion quelque temps en prenant des mesures susceptibles de lui attirer la sympathie de l'Occident.

Dans son rapport du 6 décembre 1999, le changement d'attitude de Kofi Annan est amorcé lorsqu'il affirme que « la perspective d'organiser le référendum dans un délai raisonnable, au lieu de se rapprocher s'est encore éloignée ». Le 17 février 2000, il va plus loin en relevant que « la situation suscite de véritables inquiétudes et amène à se demander si une mise en œuvre ordonnée et consensuelle du plan de règlement et des accords adoptés par les deux parties sera possible ». En juillet 2000, Kofi Annan évoque l'hypothèse d'une « solution intermédiaire ».

Et puis c'est l'incroyable rapport du Secrétaire général du 20 juin 2001 proposant la solution marocaine, sans même avoir l'air d'y changer une virgule. C'est ensuite le rapport du 10 janvier 2002 qui, en raison des réactions apparues au Conseil de Sécurité lors de la discussion du précédent rapport, ne propose plus rien de concret mais laisse entendre qu'une solution de compromis est toujours recherchée.

Pourquoi les Nations unies ont-elles manqué de courage et continuent à en manquer ? Ailleurs, elles ont imposé des référendums dans des conditions qui étaient au moins aussi difficiles, en Namibie, au Timor. Dans d'autres lieux encore, elles ont amorcé des processus de paix en entrant directement dans la guerre comme en Bosnie, au Kosovo, etc.

Très certainement parce que le Sahara occidental a été, au moment de la guerre froide, considéré comme un enjeu stratégique.

**Le Sahara occidental,
enjeu stratégique, enjeu économique ?**

Durant la guerre froide, la presse américaine spécialisée présentait le Sahara occidental comme équidistant entre les U.S.A. et l'U.R.S.S. et son « contrôle » entraînait naturellement dans le périmètre de défense de l'Occident. Tant que l'Espagne

l'occupait, les pays de l'alliance atlantique étaient rassurés, d'autant que l'Algérie, qui entretenait de bonnes relations avec l'U.R.S.S., était susceptible de les inquiéter.

On peut s'étonner que 12 ans après la chute du mur de Berlin, rien n'ait vraiment changé dans l'attitude des grandes puissances. Pendant la guerre froide, les grandes puissances soutiennent de façon inconditionnelle leurs alliés. L'absence de démocratie, le non respect des droits de l'homme, ne sont pas une préoccupation. Dans l'Afrique du Nord-Ouest, c'est le Maroc qui joue le rôle de tête de pont de l'Occident.

Dans les années 1975-1980, en vertu d'un accord de partage des responsabilités entre U.S.A. et France

La France ira même jusqu'à lancer, en septembre 1977, une opération militaire destinée officiellement à protéger la Mauritanie, mais dont l'objet réel est de mettre au pas le Front Polisario pour soulager le Maroc.

passé au nom de la France, par le Président Giscard d'Estaing, notre pays est chargé du maintien d'un certain « *ordre* » dans les pays qu'il connaissait pour y avoir précédemment exercé l'autorité. Il assurera donc les yeux fermés la défense du Maroc. La France ira même jusqu'à lancer, en septembre 1977, une opération militaire destinée officiellement à protéger la Mauritanie, mais dont l'objet réel est de mettre au pas le Front Polisario pour soulager le Maroc.

Il est juste de noter que selon des milieux bien informés, la France essaie de proposer en février 1979 au Roi du Maroc, plusieurs formules dont l'une, une indépendance-association, aurait pu constituer une élégante manière de sortir d'une crise. Elle se heurtera à un mur. Sur le plan de l'expression diplomatique, la France, après le changement de régime en Mauritanie (10 juillet 1978), souhaite un règlement par des voies pacifiques et par la négociation entre les parties concernées, avec l'aide des institutions inter-nationales.

Dans les années 1975 et 1976, en pleine période de guerre contre le peuple sahraoui, l'aide américaine au Maroc est multipliée par dix. Par contre, en 1977, lors de l'installation de Carter à la Maison Blanche, Andrew Young donne une nouvelle orientation à la politique étrangère. Des bases américaines sont évacuées au Maroc, la recherche d'une solution négociée sur une base régionale est encouragée pour le Sahara occidental, sans l'intervention des grandes puissances.

En 1979, après le changement de pouvoir en Mauritanie, et surtout après l'accord de paix mauritano-sahraoui, le pôle militaro-industriel se manifeste. Les U.S.A. optent pour une augmentation de 100 % de l'aide militaire américaine au Maroc mais celle-ci est assortie de deux conditions : acceptation de négocier une solution politique et non recours au droit de suite.

En 1981, le pouvoir a changé de mains dans les trois grands pays les plus concernés par la question sahraouie (U.S.A., France, Espagne).

C'est à ce moment là que la stratégie des murs est mise en route et il y a fort à parier qu'elle avait été décidée dans le cadre de l'OTAN, les pouvoirs militaires craignant par-dessus tout les incertitudes politiques. Elle est particulièrement vicieuse car elle partage le Sahara selon une ligne, évitant de s'approcher trop près des frontières algériennes.

Abrité derrière ses murs de défense, les U.S.A. pensent que le Maroc pourrait accepter une solution juste pour le Sahara occidental. Ils font donc pression sur lui avec force. C'est à cette pression qu'il faut attribuer la reprise des relations maroco-algériennes et le projet de constitution d'une Union du Maghreb, puis le plan de paix et la création de la Minurso. Le Maroc traîne les pieds chaque fois que l'on arrive aux solutions concrètes.

En 1997, avec la nomination de James Baker, il se produit, comme on l'a vu, une nouvelle accélération et le référendum, si les Nations unies et les États Unis avaient exercé les pressions utiles, aurait pu être réalisé dans des conditions certes aussi périlleuses qu'au Timor, mais réalisé quand même. Il fallait simplement y mettre la volonté et les forces nécessaires.

le référendum, si les Nations unies et les États Unis avaient exercé les pressions utiles, aurait pu être réalisé dans des conditions certes aussi périlleuses qu'au Timor, mais réalisé quand même.

L'élection d'un nouveau Président en Algérie (mai 1999) et la disparition de Hassan II (juillet 1999) servent de prétexte à la recherche d'une solution qui ne soit pas dérangeante pour le Maroc. C'est donc le fameux accord-cadre signifiant une annexion pure et simple du Sahara occidental qui est agitée par les protecteurs du Maroc.

Il existe aussi des enjeux stratégiques régionaux. Tant que le Maroc continuera à avoir des revendications « *rentrées* » sur une partie de l'Algérie et sur la Mauritanie qui jaillissent de temps à autre, les pays ne se sentiront pas sécurisés. C'est la raison pour laquelle ces pays se sont faits reconnaître comme puissance intéressée et concernée. C'est aussi le cas de l'Espagne qui se préoccupe de plus en plus de la sécurité des Canaries.

Les enjeux économiques sont également énormes. Les phosphates d'abord qui ont permis au Maroc de devenir le premier pays phosphatier du monde. Des richesses minières non encore totalement inventoriées.

Des côtes considérées comme les plus poissonneuses du monde. Et maintenant une espérance de gisement pétrolier. Bien gérées, ces ressources pourraient aider au développement du Grand Maghreb Arabe et les Sahraouis ont toujours fait

savoir qu'ils étaient prêts à les partager si les circonstances le permettaient et s'ils le décidaient en toute indépendance.

Où en sommes-nous après 27 ans de guerre et de démission de la Communauté Internationale ?

L'Union du Maghreb Arabe dont dépend l'avenir économique et politique de cette région, prolongement de l'Europe, est en panne. Le Maroc est, du fait de la guerre, dans une crise économique qui risque de l'entraîner vers des violences internes gravissimes. Il survit dans un déficit démocratique explosif car, quoi qu'on en dise, le Maghzen est là plus que jamais, empêchant – c'est à craindre – toute échappée démocratique réelle et maintenant les cadets sociaux (jeunes et femmes, ouvriers et paysans) sous le joug d'un système patrimonial qui ne veut rien céder de son pouvoir.

Les autres pays de la région ne peuvent pas profiter du vent de liberté que leur donnerait un Maroc libéré des oppressions et des convoitises qu'il véhicule. Cette situation est d'autant plus dramatique que le monde est entré, depuis le 11 septembre, dans une phase terrifiante de son histoire.

Une leçon doit en être tirée. Personne n'est invulnérable et aucun mur ne garantit l'isolation territoriale. Les problèmes ne peuvent pas disparaître parce qu'on aura tenté de les dérober au regard en les plaçant « *sous occupation* ». Les communautés sont portées par des institutions dans lesquelles elles s'identifient, par des gouvernements où elles se sentent soutenues socialement.

Les peuples du Sahara occidental et du Maroc seront-ils capables de trouver en eux-mêmes la force de comprendre ces impératifs et de dépasser les rancœurs et les ressentiments, pour découvrir les multiples raisons et les innombrables avantages d'une solution valorisant la coopération fraternelle dans le cadre d'un Maghreb réconcilié et solidaire ?

N'appartient-il pas aux voisins les plus proches de les y aider, de même qu'aux puissances étrangères les plus influentes ?

C'est le cas notamment de l'Europe et tout d'abord de la France et de l'Espagne.

La France, notre pays, reconnaissons-le, a un devoir particulier et – disons-le – même une dette particulière du fait de cette longue histoire relatée il y a un instant. La France a aussi un intérêt évident à jouer un rôle positif pour aider à la recherche d'une solution. Elle est peut-être même la mieux placée actuellement pour le faire.

Les Sahraouis, n'en doutons pas, l'accueilleraient sans hésitation et ce serait la meilleure manière d'aider le Maroc à sortir de toutes ses crises accumulées au fil des années.